Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le 26/03/2026
ID : 064-216403121-20260326-PV20260320-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANNEPLAA

NOMBRE DE MEMBRES			SÉANCE DU 20 MARS 2026
En exercice	**Présents**	**Votants**	L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à 18h00, le Conseil municipal de LANNEPLAA, s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée et transmise par voie électronique le 16 Mars 2026, et sous la présidence de Monsieur BORDENAVE Vincent, élu maire ce jour.
11	11	11	
Date de la convocation : 16 Mars 2026			

Présents : Vincent BORDENAVE, Karine DARRIEULAT, Éric NOTARIO, Audrey LABASTIE, Franck LAULHE, Nadine SAHORES, Julien GODRIE, Carole SARTHOU, Vincent MARTINET, Pierre ZIEGLER, et Maryse DIRSON, conseillers municipaux.

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Julien GODRIE

4. Lecture de la charte de l'élu local

Article L. 1111-12 du CGCT

Conformément à l'article L2121-7 alinéa 3 du CGCT, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L1111-12. Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l'élu local et du chapitre III du présent titre.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lanneplaà,
Le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance,
Julien GODRIE

Le Maire,
Vincent BORDENAVE

MAIRIE DE LANNEPLAA (64) Pyrénées-Atlantiques